

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 18 SEPTEMBRE 2014

Rappel de l'ordre du jour

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2014
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2014
- DROITS DE PRÉEMPTION
- CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC L'ASSOCIATION « AMMK » REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LAURENT THEUIL
- CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC L'ASSOCIATION « CHARLI DANSE »
- INTÉGRATION DU S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SIVEER, POSITION DE LA COMMUNE
- TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE » AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE ET ARRÊT DES MODALITÉS DONT LE STATIONNEMENT GRATUIT POUR AU MOINS 2 ANS
- MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU GROUPE SCOLAIRE
- PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSÈQUES PAR LE BUDGET COMMUNAL
- DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION DE PLATE-FORME DE DÉCOLLAGE DE MONTGOLFIÈRE
- QUESTIONS DIVERSES

Présents : Mmes et MM. Roland VAILLIER, Maryvonne DELAGRANGE, Jean-Claude LAFRECHOUX, André RIGNAULT, Karine ANASTASI, Michelle CAILLAUD, Ginette BOUYER, Jean-Christophe ROY, Katia GAUDIN, Mickaël COLIN, Nicolas BROSSARD, Suzie PORTEJOIE, Christian GRIMAUD, Carole BLAIN.

Absent : M. Jacques AUGRIS

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Mme Karine ANASTASI a été élue secrétaire de séance.

Monsieur Mickaël COLIN est arrivé à 20h 12mn et n'a pas pris part au vote de l'approbation du procès verbal de la séance du 26 juin 2014.

- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 26 JUIN 2014
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis propose l'approbation du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014.
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents,
 - approuve le procès-verbal de la séance du 26 juin 2014Suivent les signatures au registre.
- APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JUILLET 2014
Après lecture, Monsieur le Maire demande s'il y a des questions, puis propose l'approbation du procès verbal de la séance du 24 juillet 2014.
Observations de M. Christian GRIMAUD :
Marigné : Il précise que c'est « la loi sur l'eau ».
Maîtrise d'œuvre pour le groupe scolaire : Il dit qu'il avait demandé au moins 3 entreprises.
Le conseil municipal, après délibération et vote à l'unanimité des membres présents,
 - approuve le procès-verbal de la séance du 24 juillet 2014Suivent les signatures au registre.
- DROITS DE PRÉEMPTION
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :
 - Section D n° 1237 « La Sablonnière » (3a 92ca)
 - Section G n° 638p et 639p « Bois de la Grolle » (32a 23ca)
 - Section G n° 638p et 639p « Bois de la Grolle » (16a 85ca)
 - Section c n° 14 « Vergné – 1 Rue des Capucines » (3a 98ca avec habitation)
- CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC L'ASSOCIATION « AMMK » REPRÉSENTÉE PAR MONSIEUR LAURENT THEUIL
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera passée avec Monsieur Laurent THEUIL représentant l'association « AMMK » relative à la location de la salle polyvalente, le lundi soir, pour la période de septembre 2014 à juin 2015 pour un montant de 680 €.

- **CONTRAT DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE AVEC L'ASSOCIATION « CHARLI DANSE »**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer la convention qui sera passée avec l'association « CHARLI DANSE » relative à la location de la salle polyvalente, le mercredi soir, pour la période de septembre 2014 à avril 2015 pour un montant de 400 €.
- **INTÉGRATION DU S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ AU SYNDICAT MIXTE A VOCATION DÉPARTEMENTALE POUR L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT SUR LA BASE DU SIVEER, POSITION DE LA COMMUNE**
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide:
- D'émettre un avis défavorable à l'intégration du S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ au syndicat départemental de l'eau établi sur les bases du SIVEER
- **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE OPTIONNELLE « BORNES DE RECHARGE DE VÉHICULE ÉLECTRIQUE » AU SYNDICAT ENERGIES VIENNE ET ARRÊT DES MODALITÉS DONT LE STATIONNEMENT GRATUIT POUR AU MOINS 2 ANS**
Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présent, décide:
- De s'inscrire dans la démarche volontaire de déploiement d'une borne de recharge de véhicules électriques sur le territoire de la Commune ;
 - De transférer, à compter du 1^{er} avril 2014, au Syndicat ENERGIES VIENNE, la compétence optionnelle « création et entretien d'infrastructures de charge pour véhicules électriques » ;
 - D'entrer en discussion avec SOREGIES pour définir le lieu d'implantation le plus approprié ;
 - De conférer la gratuité de stationnement, quels que soient les emplacements, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité sur le domaine public, pour une durée de 2 ans minimum ;
 - De voter l'investissement de 12 825 € HT ainsi que la TVA correspondante suivant taux en vigueur, ce qui laisserait à la charge effective de la commune, après l'obtention des subventions, un coût net à financer de 1 282,50 € HT auquel s'ajoute la TVA minorée de la part de TVA remboursée par le FCTVA ;
 - De donner mandat au Syndicat ENERGIES VIENNE pour qu'il collecte pour le compte de la Commune les subventions de l'Etat et de la Région ;
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'offre ALTERBASE.
- Discussion** : Monsieur le Maire fait savoir que la contribution de la commune se fera sous la forme d'une carte d'abonnement annuelle d'un coût de 180€ HT. Cette carte correspond à une participation aux frais de gestion de la borne et offre un accès illimité à la commune à toutes les bornes compatibles. La commune devra prendre en plus une carte par véhicule électrique propriété de la commune. Monsieur GRIMAUD dit qu'il est d'accord sur le fond et demande où sera la borne ? Réponse : sur la zone il n'y a pas de terrain public, devant SOREGIES c'est également privé. Le Conseil Municipal propose devant VILLA VERDE ou à la salle polyvalente, les terrains étant publics.
- **MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉFECTION DU GROUPE SCOLAIRE**
Après lecture des devis présentés par la SARL Cabinet d'Architecture MOREAU, honoraires 6% HT sur le montant estimé des travaux situé dans une tranche de 250 à 300 000€ HT soit un montant prévisionnel HT de 15 000€ + un forfait de 1 000€ HT pour le relevé et le plan de cellule et par Mme Valérie LATREILLE, Maîtrise d'œuvre, honoraires 4.50 % (TVA non applicable, art. 293 B du CGI) soit 10800€, pour une estimation prévisionnelle de travaux de 240 000€ HT.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, retient la proposition de Mme Valérie LATREILLE et autorise Monsieur le Maire, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.
- Discussion** : M. GRIMAUD dit que le groupe scolaire a besoin de travaux mais à savoir si dans 5 ans l'école sera encore communale ? Mme DELAGRANGE lui répond que personne ne peut le savoir, mais si l'on ne fait rien, les besoins seront conséquents pour la sécurité. M. GRIMAUD est d'accord mais il faut prendre en compte que l'école, peut- être, sera amenée à disparaître.
- **PRISE EN CHARGE DE FRAIS D'OBSÈQUES PAR LE BUDGET COMMUNAL**
Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des membres présents, de prendre en charge, dans le cadre de ses obligations en matière sociale, le reste dû des frais d'obsèques de Monsieur Georges CHEBASSIER, ressources insuffisantes, pour un montant de 697 € et autorise Monsieur le Maire à accomplir tous les actes nécessaires au recouvrement des sommes engagées.
- **DEMANDE D'AUTORISATION DE CRÉATION DE PLATE-FORME DE DÉCOLLAGE DE MONTGOLFIERE**
Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de reporter sa réponse.
- **DIVERSES DÉLIBÉRATIONS**
- Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise Monsieur le Maire à signer les contrats de mise à disposition avec PLURISERVICES en cas d'absence du personnel et ce pendant toute la durée du mandat.
 - Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, accepte l'offre préconisée par VIENNE SERVICES d'un montant de 579.75€ TTC pour le remplacement du poste informatique de la BCD et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande.
- **QUESTIONS DIVERSES**
Bilan de la nuit romane : Mme DELAGRANGE fait savoir que la dépense s'élève à 1 420.15€ tout compris ; que 1000 personnes étaient présentes malgré le mauvais temps et demande si l'on continu l'année prochaine. Réponse: Oui. M. GRIMAUD fait remarquer qu'il y aurait pu avoir des remerciements au maire honoraire pour le choix des

spectacles. M. RIGNAULT demande qui est maire honoraire. M. GRIMAUD: Moi, je suis à la retraite. M. RIGNAULT: Non, ancien maire. Mme DELAGRANGE dit que les spectacles étaient très beaux.

Magazine municipal et agenda de poche : Monsieur le Maire fait savoir que la réalisation est confiée à la SARL IB-MEDIAS – « EDIPUBLIC » qui en assure le financement par des emplacements publicitaires réservés sur ceux-ci. Dans le cas où la SARL IB-MEDIAS – « EDIPUBLIC » ne trouve pas le nombre nécessaire d'annonceurs, le magazine et l'agenda ne sont pas réalisés.

SEA SUD VIENNE : Une manifestation est prévue le 3 octobre à la Préfecture. La mairie sera fermée ce même jour en solidarité avec le SEA SUD VIENNE et le S.I.A.E.U. CIVRAY – ST-PIERRE-D'EXIDEUIL – SAVIGNÉ. Une banderole sera installée à la mairie.

INVITATIONS : 4^e carrefour des idées à CHAUVIGNY – Portes ouvertes « PROXI CONFORT » - SAVIGNÉ SUR LATHAN (37) rencontre de tous les « SAVIGNÉ ».

Monsieur GRIMAUD demande le détail de l'investissement. Monsieur le Maire lui transmet. Il demande également la liste des raccordés et des non raccordés au tout à l'égout (pas de bla-bla de l'écrit, si la liste n'est pas fournie ce sera considéré comme de la rétention d'information). Il donne une photo des poubelles du lotissement des Grands pâtis montrant les sacs à côté des bacs et de l'herbe autour. Il dit qu'il sait qui met les sacs et que si cela se reproduit il les retournera chez les propriétaires, il demande que la commune entretienne autour des conteneurs comme c'est prévu. Il conteste la correction apportée à l'éditorial du DICRIM. M. RIGNAULT lui répond que c'est simplement une mise à jour. M. GRIMAUD demande où est publié le PCS. Qui est en charge de l'urbanisme ? M. LAFRECHOUX, est-ce que tu vérifies les permis de construire ? M. LAFRECHOUX lui répond : Tu cherches quoi ? M. GRIMAUD lui dit qu'il y a la construction d'un mur qui est trop haut. M. LAFRECHOUX lui demande où. M. GRIMAUD lui dit que s'il si intéressait il le saurait et que si rien n'est fait il avisera. M. ROY lui dit que c'est lui qui fait de la rétention d'information.

La séance a été levée à 21 heures 58 minutes.